



L'ASSR, qui signifie Attestation Scolaire de Sécurité Routière, est une étape préalable pour une personne désirant cc  
un cyclomoteur ou même pour pouvoir s'inscrire au permis de conduire. Elle est divisée en 2 épreuves :

- Le premier niveau se passe en classe de 5ème : c'est l'épreuve Théorique pour l'obtention du BSR (Brevet de Sécurité Routière). Ce diplôme est nécessaire pour conduire un cyclomoteur, pour une personne agée d'entre 16 ans et née à partir du 01/01/1988.
- Le second niveau se passe en classe de 3ème : Le diplôme obtenu est obligatoire pour pouvoir s'inscrire au pei  
de conduire si l'élève est né à partir du 01/01/1988.

Au collège les épreuves auront lieu :

- Pour les 5èmes :ASSR Niveau 1 :
- Pour les 3èmes :ASSR Niveau 2 :

Liens utiles :

[Préparation aux épreuves](#)

[Organisation des épreuves](#)

[Académie de Poitiers](#)